

siales serait un des moyens les plus puissants pour conserver la langue française; que toute association ayant un but littéraire, suivant sa constitution, ait sa bibliothèque.

70. Résolu :—Que pour procurer des amusements honnêtes à la jeunesse et l'éloigner de tout danger, nous conseillons la fondation de clubs littéraires, dramatiques, musicaux, etc., etc.

80. Résolu :—Que l'éducation supérieure est nécessaire pour former parmi nous des hommes qui soient aptes à remplir toutes les positions sociales et qu'en conséquence nous devons favoriser nos propres institutions classiques aux Etats-Unis, telles que le collège St-Viateur, à Bourbonnais, Illinois, le collège du Saint-Nom de Marie, Portland, Me., le collège Apostolique, Ogdensburg, le seul établissement de ce genre existant aujourd'hui dans ce pays et où nos enfants puiseront mieux qu'à l'étranger les connaissances qu'ils leur conviennent comme Canadiens-français des Etats-Unis.

90. Résolu :—Que pour assurer le respect des autres races aux nôtres et travailler à leur bien moral et physique, nous recommandons les sociétés de tempérance et toutes autres organisations tendant à obtenir le meilleur but."

A part ces conventions générales, des conventions d'état ont eu lieu dans le New York, le Massachusetts et le Connecticut. Elles se sont toutes prononcées à peu près dans le même sens.